



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP

DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 6 octobre 2022





SOMMAIRE

P.4

ÉDITOS

P.8

CE QUI A CHANGÉ

P.11

NOTRE MÉTHODE

P.13

NOS POLITIQUES PRIORITAIRES

P.16

EN ROUTE VERS LA 6^E CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP !

P.19

ANNEXES : SUIVI DES ENGAGEMENTS





ÉLISABETH BORNE
Première ministre

12 millions de Français sont touchés par le handicap. C'est un conjoint, un parent, un enfant, un proche. Ce sont des millions de familles, surtout.

Nous sommes tous concernés.

Aussi, au cœur des priorités du Président de la République et des engagements de mon Gouvernement, **se trouve le handicap, la quête d'autonomie et la construction d'une société plus inclusive.**

En 5 ans, nous avons beaucoup avancé.

L'école est plus inclusive : on compte 430 000 enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, c'est 30 % de plus qu'en 2017.

L'emploi est plus accessible : le taux de chômage des personnes touchées par un handicap a baissé de 5 points depuis 2017 et le nombre d'apprentis en situation de handicap a été pratiquement multiplié par 3.

Nous nous sommes dotés d'une **stratégie nationale pour l'autisme ambitieuse**. La priorité donnée à la détection et l'accompagnement précoces a permis à 30 000 enfants d'être pris en charge : c'est 5 fois plus qu'en 2020.

Ce sont de premières avancées significatives, mais **nous devons aller plus loin.**

Ce **Comité interministériel du handicap**, le septième depuis 2017 et le premier de ce nouveau quinquennat, en est l'occasion. Il réunit le Gouvernement et l'ensemble des représentants des associations, pour **fixer un cap, une méthode et des priorités à notre action.**

Pour bâtir une société inclusive, je souhaite d'abord que tout le Gouvernement se mobilise. C'est la raison pour laquelle, **le sujet du handicap est inscrit dans toutes les feuilles de route des ministres.**

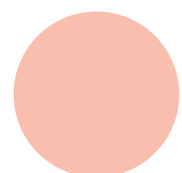
Nous devons ensuite avoir un suivi de notre action, au plus près des territoires. Un **sous-préfet référent handicap sera désigné au sein de chaque préfecture.**

Nous voulons aussi avancer plus vite sur l'accessibilité physique et numérique, et un **délégué interministériel à l'accessibilité** sera nommé pour atteindre nos ambitions.

Cette réunion nous permet également de préparer la Conférence nationale du handicap, qui se tiendra en 2023. Elle sera un accélérateur puissant et abordera des sujets essentiels pour nos concitoyens : **l'école et l'université inclusives, l'emploi, l'accessibilité universelle** ou encore **la simplification des parcours** et **l'adaptation de l'offre médico-sociale.**

Enfin, **nous devons prendre en compte le handicap, en pensant la société de demain.** Je veux saluer ici la participation du Conseil national consultatif des personnes handicapées au Conseil national de la refondation, lancé par le Président de la République le 8 septembre dernier.

Avec mon Gouvernement, avec les associations : nous sommes déterminés à construire une société inclusive.





ÉDITORIAL DES MINISTRES

Nous devons assurer à l'ensemble de nos concitoyens en situation de handicap un égal accès à leurs droits, afin de leur permettre de parvenir à la pleine autonomie. C'est une nécessité autant qu'un devoir pour la France, signataire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies.

Sur la méthode, cela signifie que nous devons donc être particulièrement attentifs à ce que la question du handicap soit prise en compte sur tous les territoires et à tous les échelons de l'action publique, avec pour objectif cardinal de **simplifier le quotidien** de nos concitoyens en situation de handicap.

Nous devons en effet avancer sur la **mise en accessibilité de nos services publics**, aussi bien sur le plan du bâti que concernant les services numériques ou téléphoniques. Pour que la société dans son ensemble devienne véritablement inclusive, l'État doit en effet jouer son rôle d'exemple, au travers de tous ses services publics. Si nous pouvons nous appuyer sur les progrès accomplis lors de la crise sanitaire, nous devons encore avancer sur la systématisation de ces bonnes pratiques. C'est notamment le cas avec la diffusion de supports textuels en format « Facile à lire et à comprendre » ou avec l'augmentation du sous-titrage des prises de parole ou de leur interprétation en langue des signes française. Toutes ces pratiques ont vocation à inspirer l'ensemble de nos services publics, ainsi que les collectivités locales.

Nous tenons à rappeler que ce CIH se tient un 6 octobre, journée nationale des aidants. C'est l'occasion de nous rappeler que les **proches aidants sont des maillons indispensables de nos solidarités**.

La stratégie nationale « Agir pour les aidants » 2020-2022 a permis d'en faire pour la première fois un véritable enjeu de politique publique. Nous devons aller plus loin, notamment en améliorant les droits des aidants et en développant l'offre de répit.

Cette réunion du CIH est le lancement de la préparation de la Conférence nationale du handicap à venir, lors de laquelle nous entendons proposer un changement de paradigme à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap.

Nous aurons à fixer un cap concernant l'accessibilité universelle, l'école inclusive, l'amélioration de l'accès à l'emploi et, plus globalement, la simplification du quotidien de nos concitoyens en situation de handicap. Nous devons aussi faire face aux défis que posent la transformation de l'offre médico-sociale, l'attractivité des métiers médico-sociaux ou encore l'accès de toutes et tous aux soins.

Tout cela, nous le ferons en réunissant l'ensemble des acteurs de la société civile, les personnes en situation de handicap et les élus, dans une logique de concertation, d'écoute et de co-construction avec les premiers concernés.

Cette méthode est exigeante, mais nous tenons à réaffirmer avec force qu'elle est la seule qui puisse être à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap.



JEAN-CHRISTOPHE COMBE
Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et
des Personnes handicapées



GENEVIÈVE DARRIEUSSECQ
Ministre déléguée chargée
des Personnes handicapées



CE QUI A CHANGÉ

La prise en compte du handicap dans un cadre interministériel a permis d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap. Le Gouvernement a agi pour renforcer l'autonomie et l'autodétermination des personnes handicapées dans toutes les grandes étapes de la vie.

ACCOMPAGNER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

LE REPÉRAGE ET LE DIAGNOSTIC PRÉCOCE

- **Au 1^{er} juillet 2022, 30 000 enfants** susceptibles de présenter un trouble du neuro-développement ont été repérés et adressés à l'une des 91 plateformes de coordination et d'orientation (PCO). Ils n'étaient que 150 enfants en 2019.
- **18 800 d'entre eux ont bénéficié du financement total des interventions** d'un ergothérapeute et/ou d'un psychomotricien et/ou d'un psychologue.

LES CRÈCHES

- **En 2020, 10 224 enfants** en situation de handicap ont été accueillis en crèche, soit 4 000 enfants supplémentaires par rapport à 2016 grâce au bonus inclusion handicap de 1 300 € par an et par enfant.

RENDRE L'ÉCOLE PLUS INCLUSIVE

- **430 000 élèves** en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2022. Ils étaient 321 000 élèves en 2017.

- **4 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)** supplémentaires ont été recrutés à la rentrée scolaire de 2022, soit 132 000 AESH mobilisés pour accompagner la scolarisation en milieu ordinaire.
- **67 000 élèves** sont scolarisés en établissements hospitaliers ou en établissements médico-sociaux, à la rentrée 2022.
- **10 272 dispositifs d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** accueillent 118 000 élèves en 2022. Ils étaient 93 000 à suivre une scolarité en Ulis en 2017.
- **Plus de 400 dispositifs** spécifiques pour les enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme sont opérationnels à la rentrée 2022.
- **23 unités d'enseignement externalisées** pour les enfants polyhandicapés sont déployées sur le territoire, dont **12 unités supplémentaires ouvertes en 2022.**
- **3,5 milliards d'euros** sont consacrés à l'école inclusive en 2022, soit 211 millions d'euros de plus que l'année précédente.

RENFORCER LA QUALIFICATION, FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

- Le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de **13 % en 2022 contre 19 % en 2017**. En juin 2022, **460 000** personnes en situation de handicap sont inscrites à Pôle emploi contre 515 530 avant décembre 2018. **Le dynamisme du marché du travail pour les personnes handicapées est confirmé par les retours à l'emploi qui ont bondi de 25 % sur les quatre premiers mois de 2022 par rapport à 2021 (+ 9 % pour l'ensemble du public)**.
- Entre 2019 et 2021, **le nombre d'apprentis en situation de handicap a augmenté (+ 3 597 apprentis)** grâce aux mesures développées pour inciter et sécuriser les parcours en apprentissage pour les personnes en situation de handicap. Le nombre d'apprentis en situation de handicap a ainsi augmenté de 79 % dans le secteur privé.
- Au 30 juin 2022, **8 283 personnes sont entrées dans le dispositif d'emploi accompagné**, contre 2 724 en décembre 2019.

GARANTIR UNE PLEINE CITOYENNETÉ

- En 2017, 300 000 personnes sous tutelle n'avaient pas le droit de vote. Depuis 2019, elles peuvent **participer pleinement aux décisions démocratiques en allant voter**.
- En 2017, toutes les personnes sous tutelle devaient recourir à l'autorisation judiciaire pour se marier, se pacser ou divorcer. Depuis 2019, cette autorisation n'est plus nécessaire.

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ET L'ACCÈS AUX DROITS

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES

- En 2017, les personnes en situation de handicap devaient systématiquement renouveler leurs dossiers pour bénéficier de l'allocation adulte handicapée (AAH), de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), de la carte mobilité inclusion (CMI), de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- En 2022, ces droits sont désormais attribués à vie pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer et pour l'AEEH, jusqu'aux 20 ans de l'enfant.
 - Ce sont **225 000** bénéficiaires d'une **AAH à vie**, **402 722** bénéficiaires d'une **RQTH à vie**, **16 050** bénéficiaires d'une **AEEH** jusqu'aux 20 ans de l'enfant.
 - Ce sont **935 000 cartes mobilité inclusion** stationnement délivrées à vie, 670 000 CMI invalidité et 492 000 CMI priorité.
- **Près de 1 900 personnes** ont bénéficié en juin 2022 d'un suivi par une équipe locale d'accompagnement sur les **aides techniques**.

ACCÉDER AUX DROITS

- Les délais de traitement moyens des dossiers dans les MDPH sont passés de 4,6 mois en 2019 à 4,3 mois en 2022 et 60 départements ont une durée inférieure à 4 mois.
- En 2017, les parents en situation de handicap ne bénéficiaient d'aucune aide pour les soutenir dans leur parentalité. En 2022, ils peuvent désormais bénéficier d'une **prestation de compensation avec une aide humaine prise en charge**.

à hauteur de 900 euros par mois jusqu'aux 3 ans, et 450 euros par mois jusqu'à 7 ans, et d'un forfait de 1 400 euros versé à la naissance de l'enfant pour l'achat du matériel adapté, puis de 1 200 euros à ses 3 ans et 1 000 euros à ses 6 ans.

FACILITER L'USAGE DES SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES

- En octobre 2022, **43 % des 250 démarches** les plus utilisées par les Français atteignent un taux de conformité à l'accessibilité supérieur à 75 %, contre 20 % en octobre 2021.

RENDRE LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE PLUS ACCESSIBLE

LA CHARTE D'ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNICATION DE L'ÉTAT, PUBLIÉE EN 2020, A PERMIS DE POSER LE CADRE COMMUN POUR UNE COMMUNICATION ACCESSIBLE.

Et les pratiques évoluent. En 2022 :

- **69 %** des prises de paroles (discours, conférences de presse du Gouvernement) ont été rendues accessibles.
- **67 %** des dossiers de presse sont accessibles ou/et transcrits selon les règles du « facile à lire et à comprendre » (Falc).
- **74 %** des vidéos publiées sur les réseaux sociaux des comptes interministériels disposent *a minima* du sous-titrage.
- **100 %** des vidéos mises en ligne sur les réseaux sociaux du Gouvernement sont mises en accessibilité avec sous-titrages.

ADAPTER LES SOLUTIONS AUX BESOINS DE CHACUN

AFIN D'APPORTER DES RÉPONSES AUX ATTENTES DES PERSONNES HANDICAPÉES :

- Plus de 1 650 projets d'habitats inclusifs pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sont programmés dans 8 départements. Ils doivent permettre d'offrir un habitat accessible, partagé, inséré à près de 7 850 personnes en situation de handicap.
- Un centre ressource à la vie intime, affective, sexuelle et soutien à la parentalité a été installé dans chaque région.
- Des facilitateurs se déploient dans chaque département pour accompagner les personnes dans leur projet de vie.
- Une démarche nationale d'accompagnement par les pairs est présente dans les régions afin de valoriser l'expertise des personnes en situation de handicap.
- Des consultations médicales dédiées aux personnes handicapées sont organisées dans chaque région.
- **40 unités résidentielles pour adultes autistes** à profils très complexes se créent progressivement sur tout le territoire.





NOTRE MÉTHODE

L'accessibilité universelle, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la participation des personnes à la construction des solutions qui les concernent sont une nécessité autant qu'un devoir.

NOUS NOUS APPUIERONS SUR L'EXPÉRIENCE ET L'EXPERTISE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- **Pour préparer la Conférence nationale du handicap** avec la constitution de groupes de travail autour de quatre thématiques :
 - l'accessibilité universelle,
 - l'acte II de l'école et de l'université inclusives,
 - la mobilisation pour le plein emploi,
 - la simplification des parcours des personnes dans l'accès aux droits et à l'offre médico-sociale.
- **Pour dresser les perspectives de la France de demain, en associant les personnes** en situation de handicap **aux concertations et aux solutions** proposées dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR).
- **Pour concevoir les actions ministérielles et accompagner leur déploiement**, en systématisant la consultation du CNCPH dans l'élaboration des textes réglementaires ou législatifs, qui devront par essence intégrer la question du handicap.

NOUS VEILLERONS À PLACER LE HANDICAP AU CŒUR DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES, DE LEUR CONCEPTION JUSQU'AU DERNIER KILOMÈTRE, CELUI DE LEUR APPLICATION CONCRÈTE DANS LE QUOTIDIEN DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- **Avec la prise en compte des enjeux liés au handicap dès la construction des politiques publiques.** Pour ce faire, chaque ministère désignera un haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion, qui garantira la consultation du CNCPH et la mise en œuvre des 10 engagements de l'État inclusif.
- **Avec une coordination des acteurs locaux** pour décliner ces politiques publiques **sur tous les territoires**, assurée par un sous-préfet référent handicap dans chaque préfecture. Il s'assurera de :
 - l'accessibilité des établissements recevant du public,
 - la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap,
 - l'accès effectif aux droits,
 - le déploiement de projets territoriaux inclusifs.

- Avec le pilotage au niveau interministériel de l'accessibilité par un délégué interministériel à l'accessibilité, qui sera chargé de relancer une dynamique sur l'accessibilité physique et numérique, en particulier des établissements recevant du public, et de s'assurer également de la transposition et de l'application des exigences de la directive européenne relative à l'accessibilité de certains produits et aux services.

L'ÉTAT A UN DEVOIR D'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET DE DÉMARCHES INCLUSIVES, C'EST POURQUOI NOUS VEILLERONS À :

- Rendre les services publics accessibles, que cette accessibilité soit physique, téléphonique ou numérique, tout

en garantissant une totale transparence sur la réalité de cette accessibilité.

- Permettre l'égal accès aux informations gouvernementales ou publiques pour nos concitoyens en situation de handicap en appliquant les règles de la charte de l'État pour une communication inclusive : en utilisant un langage plus clair et facile, en ayant recours à des interprètes en langue des signes française et au sous-titrage.

- Améliorer le recrutement et les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et **atteindre un taux d'emploi de personnes en situation de handicap 6 %**, y compris pour l'apprentissage, dans les effectifs de la fonction publique.

MANIFESTE POUR UN ÉTAT INCLUSIF : LES 10 ENGAGEMENTS

- 1 Donner une information en temps réel aux citoyens sur le niveau d'accessibilité des établissements recevant du public, dans le cadre d'une mise en œuvre résolue des agendas de l'accessibilité programmée.
- 2 Promouvoir l'accessibilité numérique des sites gouvernementaux, des applications et des démarches, en étant transparent sur le niveau de cette accessibilité et en harmonisant la position de l'onglet « accessibilité », ainsi qu'intégrer l'accessibilité numérique de manière native dans tous les nouveaux projets de systèmes d'information, en formant massivement les professionnels des ministères.
- 3 Assurer l'accessibilité de la communication tant pour les interventions officielles des membres du Gouvernement, que pour les manifestations publiques, afin de permettre à chaque citoyen de suivre l'actualité du Gouvernement et d'y participer.
- 4 Mobiliser les opérateurs de l'État et les services déconcentrés dans la mise en accessibilité de leur accueil téléphonique.
- 5 Assurer un accueil accessible et de qualité des personnes en situation de handicap dans les maisons France services.
- 6 Atteindre un taux d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap dans les effectifs de l'État, et de 6 % d'apprentis et garantir leur maintien dans l'emploi.
- 7 Promouvoir les carrières des personnes en situation de handicap en mettant en œuvre les voies de promotion interne ouvertes par la loi de transformation de la fonction publique, et en facilitant la portabilité des équipements et adaptations nécessaires lors des mobilités professionnelles.
- 8 Assurer la participation de toutes les administrations centrales, services déconcentrés et opérateurs de l'État à l'opération « Duoday » qui a lieu une fois par an.
- 9 Contribuer à la valorisation des compétences des personnes handicapées, notamment par leur participation aux missions essentielles d'accompagnement du public.
- 10 Solliciter l'expertise du Conseil national consultatif des personnes handicapées pour la construction de la feuille de route de chaque ministère.

Un bilan de ces engagements sera réalisé une fois par an lors d'un Comité interministériel du handicap, à partir des indicateurs arrêtés.



NOS POLITIQUES PRIORITAIRES

Les engagements de politiques prioritaires du Gouvernement et les feuilles de route ministérielles prennent en compte les personnes en situation de handicap. Cette mobilisation s'inscrit dans les objectifs portés par la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies, ratifiée par la France en 2010.

LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES DES MINISTÈRES :

SOLIDARITÉS, AUTONOMIE ET PERSONNES HANDICAPÉES

- Mettre en œuvre la déconjugalisation de l'allocation adultes au plus tard d'ici octobre 2023. Elle garantira aussi la protection des personnes très éloignées de l'emploi et préservera les mécanismes d'incitation à l'activité.
- Simplifier les procédures d'évaluation et d'attribution des aides par les MDPH pour rendre plus efficace le service public et assurer l'accès le plus rapide et sans reste à charge aux aides humaines et techniques nécessaires à la pleine autonomie des personnes.
- Déployer une nouvelle stratégie nationale pour les aidants pour généraliser les solutions de répit et de relayage à domicile tout en reconnaissant le rôle des aidants en leur donnant accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Poursuivre les chantiers actuels sur l'attractivité des métiers du

secteur social et médico-social, l'autodétermination, l'habitat inclusif et la prévention des départs en Belgique.

ÉCONOMIE, FINANCES ET SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

- Faciliter le parcours téléphonique des personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques, avec la mise en place d'une solution d'accessibilité téléphonique pour les services publics en partenariat avec la Fédération française des télécommunications au 1^{er} janvier 2023. L'objectif visé est la mise en place d'une solution simplifiée pour tous les appels en 2024.

JUSTICE

- Poursuivre la construction d'une justice plus inclusive en améliorant l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les points-justice, en sensibilisant et en formant les professionnels du droit, en particulier dans les accueils des juridictions.
- Favoriser l'insertion professionnelle des détenus en situation de handicap

en expérimentant les entreprises adaptées (EA) en détention, en y créant un parcours d'accompagnement renforcé dans l'emploi et en renforçant la promotion des structures d'insertion par l'activité économique au sein des établissements pénitentiaires.

- **Améliorer la situation médicale des personnes placées sous-main de justice en situation de handicap** et leur vie quotidienne en complétant le repérage santé par des enquêtes nationales épidémiologiques tant dans les établissements pénitentiaires que dans les centres éducatifs fermés de la protection judiciaire de la jeunesse.
- **Poursuivre les améliorations de la protection juridique des majeurs** en faisant évoluer le statut de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- **Renforcer l'égalité d'accès et de réussite** dans l'enseignement supérieur.
- **Accompagner et fluidifier les orientations des étudiants** en situation de handicap.
- **Favoriser la mise en place d'adaptations et d'aménagements**, leurs réorientations et les passerelles entre les formations.
- **Veiller à la qualité de la vie étudiante** (réforme du système des bourses, logement étudiant, etc.).

SPORT ET JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- **Réussir l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques** en déployant un plan de mobilité spécifique assurant à chaque personne en situation de handicap une solution répondant à ses besoins.

- **Mettre les athlètes paralympiques français dans les meilleures conditions pour exceller et faire des Jeux une vraie fête populaire inclusive.**
- **Construire un héritage durable en accroissant la pratique sportive des personnes en situation de handicap** en tous lieux, en multipliant par 4 le nombre de clubs inclusifs, et à tous les âges (sport à l'école, au collège, au lycée, à l'université et en milieu professionnel).

AGRICULTURE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- **Accueillir, suivre et inclure les élèves et étudiants en situation de handicap** est une priorité du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour l'enseignement agricole technique et supérieur. Pour 2023, le budget qui y est consacré augmentera de 10 millions d'euros, tout en continuant la formation des équipes éducatives.

SANTÉ PRÉVENTION

- **Accélérer le virage préventif** de notre système de santé, en agissant dans le quotidien des personnes handicapées tout au long de leur vie.
- **Renforcer l'accès à la santé**, partout et pour tous, en construisant avec les citoyens, les professionnels et les élus, un système fondé sur les besoins de santé et en intensifiant la lutte contre toutes les inégalités sociales, géographiques ou financières en matière de santé.

ÉDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE

- **Transformer l'école pour une scolarisation de tous les élèves en situation de handicap** et faire en sorte que l'ensemble du système d'inclusion scolaire atteigne mieux ses objectifs, soit plus juste, mobilise

mieux les ressources disponibles pour accueillir les 430 000 élèves concernés en s'adaptant à leurs besoins réels.

- **Approfondir, consolider** et voir aboutir des projets importants dès l'année scolaire 2022-2023, comme la possibilité pour les familles de consulter le « livret numérique de parcours inclusif », la production de sujets d'examens nativement accessibles aux personnes déficientes visuelles ou la généralisation de la plateforme Incluscol.

TRAVAIL, PLEIN EMPLOI ET INSERTION

En articulation avec le chantier France Travail :

- **Élaborer une nouvelle feuille de route pour l'emploi des personnes en situation de handicap**, en co-construction avec les acteurs de l'emploi, les personnes en situation de handicap et les employeurs.
- **Améliorer le diagnostic de la capacité de travail** et l'orientation des personnes.
- **Favoriser l'accès à la formation** de droit commun.
- **Poursuivre la transformation des établissements** et services d'aide par le travail (Esat) et le développement des entreprises adaptées.
- **Mieux accompagner les employeurs :**
 - Favoriser et valoriser l'engagement inclusif des entreprises.
 - Permettre aux employeurs d'identifier plus facilement de nouveaux talents.
 - Proposer une offre d'accompagnement simple, lisible et en proximité.
 - Sécuriser les recrutements et favoriser le maintien en emploi.

CULTURE

- **Amplifier la politique d'éducation artistique pour tous** : développer le pass Culture – avec l'extension, à la rentrée 2023, de la part collective au collège dès la sixième – et l'éducation artistique et culturelle.
- **Mettre en place le portail du livre accessible** et l'amélioration de la production de livres adaptés par un plan de rattrapage.
- **Renforcer l'accessibilité des parcours pédagogiques** de l'enseignement culture.

OUTRE-MER

- Proposer des solutions concrètes pour l'inclusion des jeunes en situation de handicap et en fixant des priorités à court et moyen terme pour chaque territoire en tenant compte des résultats de l'étude de prospective « la politique d'inclusion à destination des jeunes en situation de handicap à horizon 2030 » dans les DROM attendus pour novembre 2022.

TRANSFORMATION ET FONCTION PUBLIQUES

- **Mettre en conformité avec les obligations d'accessibilité tous les sites et applications de l'État – pour les citoyens et les agents publics** : en décembre 2023, les démarches en ligne, sites de communication, applications internes les plus utilisés devront atteindre une conformité d'au moins 75 % des critères d'accessibilité numérique. En 2027, ils devront atteindre une conformité totale.





EN ROUTE VERS LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP !

La 6^e Conférence nationale du handicap est un rendez-vous sous l'autorité du Président de la République, programmé tous les 3 ans entre les citoyens et le Gouvernement.

L'OBJECTIF PRINCIPAL EST DE DÉBATTRE « DES ORIENTATIONS ET DES MOYENS DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES ».

- Pour ce faire, quatre groupes de travail seront lancés **dès le mois d'octobre** au niveau national, ils associeront pleinement les personnes en situation de handicap. Il s'agira d'identifier les freins et les leviers pour apporter des solutions partagées par tous les acteurs.

Ces groupes de travail porteront sur :

- **L'accessibilité** : les agendas d'accessibilité programmés arrivent à échéance et de nombreux établissements recevant du public, notamment les petits établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie, ne sont toujours pas engagés dans la démarche. Informer, accompagner, soutenir, sanctionner : quel acte II de l'accessibilité des établissements recevant du public ? En matière de logement, comment

aller plus loin en matière de repérage du parc privé et public des logements accessibles ? Comment porter l'accessibilité des transports ? Quel accompagnement des acteurs pour une mise en œuvre de la directive européenne sur l'accessibilité des produits et des services ? Comment garantir l'accès aux services numériques ?

- **L'acte II de l'école et de l'université inclusives** : la scolarisation des élèves en situation de handicap a connu, depuis la loi de 2005, de réelles avancées, mais des obstacles persistent pour que chacune et chacun d'entre eux bénéficient de l'accompagnement adapté à ses besoins. Comment lever les obstacles les plus importants et aller, ensemble, vers une école toujours plus inclusive ? Comment accompagner ces enfants dans l'école, quel soutien des enseignants ? Comment rendre l'enseignement supérieur accessible aux étudiants en situation de handicap encore trop peu nombreux à poursuivre leurs études ? Comment mieux sensibiliser et former les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur aux enjeux du handicap ?

- **La mobilisation pour le plein emploi :**
avec un taux de chômage des personnes handicapées qui reste élevé, quelle politique pour favoriser l’insertion et le maintien en emploi et quelle articulation avec le chantier France Travail ? Comment mieux accompagner les employeurs ? Comment renforcer les droits des travailleurs en situation de handicap ? Quelle évolution pour les entreprises adaptées et les Esat ? Comment permettre aux personnes touchant l’allocation aux adultes handicapés d’accéder à un emploi à temps partiel sans préjudice sur leurs ressources ?

- **La simplification des parcours des personnes et de l’offre médico-sociale :**
maisons départementales des personnes handicapées, démarches numériques, santé sexuelle, participation citoyenne... Quelles nouvelles actions prioritaires à engager ? Comment accélérer les démarches administratives pour ouvrir des droits et créer des solutions d’accompagnement ? Comment assurer l’autonomie des personnes accompagnées et une meilleure fluidité de leur parcours de vie ?

Avec la fin en 2022 de **la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement**, il est primordial de prévoir

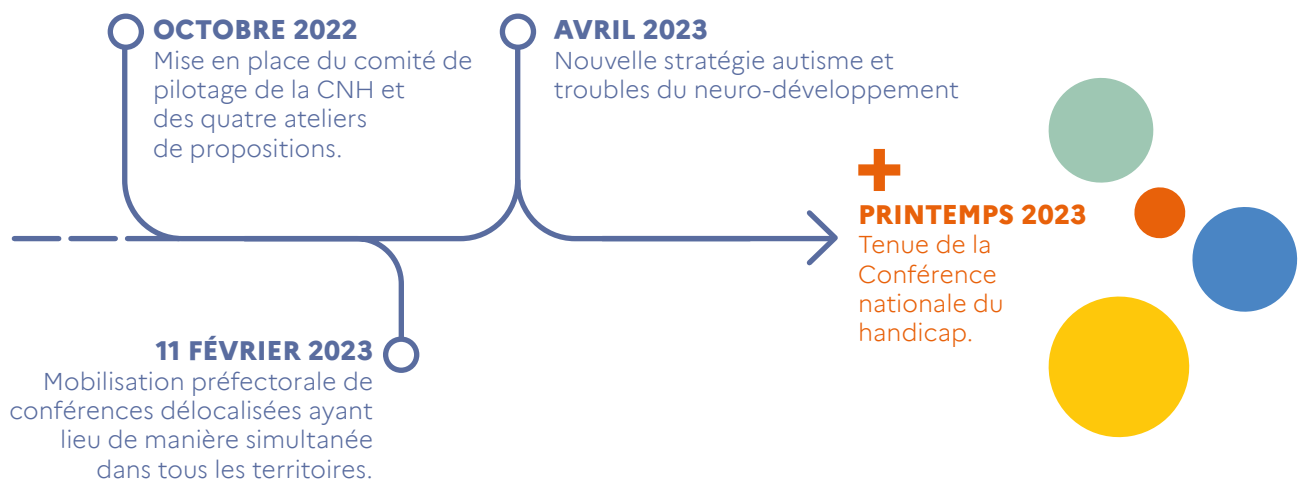
la poursuite de cette politique publique. **Des concertations ont d’ores et déjà commencé et leurs conclusions** seront intégrées pour construire une nouvelle stratégie nationale.

- La CNH est aussi l’occasion d’impliquer la société dans son ensemble. Il s’agira de valoriser et promouvoir **les initiatives remarquables et inspirantes des territoires** afin de mobiliser les citoyens. Il faudra faire du 11 février 2023, date anniversaire de la loi de 2005, un évènement marquant pour mettre en avant les initiatives qui sont déployées dans les territoires et valoriser les actions des citoyens en faveur de l’inclusion.

- **Un comité de pilotage** sera mis en place dès le mois d’octobre afin de collecter l’ensemble des propositions et initiatives territoriales.

Le Président de la République réunira l’ensemble des parties prenantes lors de la prochaine Conférence nationale du handicap en 2023 afin de fixer les **nouveaux engagements du Gouvernement** pour et avec les personnes en situation de handicap.

LES DATES



MON PARCOURS HANDICAP, la porte d'entrée unique sur Internet pour l'information et les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

Portail national d'information, d'orientation et de services, *Mon Parcours Handicap* s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants. Piloté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en partenariat avec la Caisse des Dépôts, le portail enregistre **1,5 MILLION DE VISITES** depuis le début de l'année et poursuit sa progression avec un nombre de visites en constante hausse depuis janvier 2022 **(+ 43% DE FRÉQUENTATION PAR RAPPORT À 2021)**.

Centré initialement sur les aides, l'emploi et la formation, la scolarité et l'enseignement supérieur, le portail se développe avec des **RUBRIQUES ÉDITORIALES** successives pour couvrir l'intégralité du **PARCOURS DE VIE** de la personne en prenant en compte la diversité des situations de handicap. *Mon Parcours Handicap* s'enrichira prochainement de nouveaux contenus avec la création des rubriques « Aides techniques » et « Vie affective, intime et sexuelle, soutien à la parentalité ». La structure de la page d'accueil et la navigation sont en cours de révision, co-construites avec les usagers, afin de les rendre encore plus fluides et intuitives.

Pour **SIMPLIFIER LE PARCOURS DES PERSONNES ET FAVORISER LE RECOURS AUX DROITS**, le portail met à disposition des usagers des informations officielles, fiables et actualisées. Il donne accès à un annuaire géolocalisé pour identifier les structures les plus proches du domicile de la personne. D'ici la fin d'année, plus d'une centaine de structures seront répertoriées. *Mon Parcours Handicap* offrira aussi aux personnes en situation de handicap la possibilité de créer un compte personnel pour accéder à des **SERVICES EN LIGNE** dont le premier sera MDPH en ligne. À terme des tutoriels vidéo leur apporteront une aide à la réalisation de leurs démarches.

Ce portail internet vient en complément des modalités d'accès aux services publics que sont l'accueil physique des MDPH et l'assistance téléphonique de la Communauté 360 (0 800 360 360).

— —
MON PARCOURS
HANDICAP
.gouv.fr
— —



PLUS D'INFORMATIONS :
www.monparcourshandicap.gouv.fr

ANNEXES :

SUIVI DES ENGAGEMENTS

SIMPLIFICATION ET ACCÈS AUX DROITS

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CNH 2020 En cours	<p>Pour les personnes avec des troubles psychiques ou du neuro-développement, un travail complémentaire sera engagé en 2020 sur une meilleure prise en compte du handicap psychique et des TND dans la prestation de compensation du handicap (PCH).</p>	<p>Le décret publié le 20 avril 2022 au Journal Officiel élargit les conditions d'accès à l'aide humaine de la PCH afin de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes sourdaveugles ou avec un handicap psychique ou des TND.</p> <p>Ces personnes pourront bénéficier du financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne, comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives à partir du 1^{er} janvier 2023.</p>	<p>Lancement par la CNSA d'un plan de formation des professionnels des MDPH pour une appropriation commune de l'annexe 2.5 du CASF et une harmonisation des pratiques.</p> <p>Plus forte mobilisation des psychologues dans les équipes pluridisciplinaires d'évaluation.</p> <p>Adaptation des documents émis par les Centres d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (CERFA) et des certificats médicaux.</p> <p>Développement de l'offre de services à mobiliser (SAVS/ SAMSAH) pour répondre à ces nouveaux droits, avec la formation nécessaire de ces accompagnants pour prendre en compte les spécificités des publics.</p>
CIH 2021 Réalisé / En cours	<p>Reconnaître la surdicécité comme un handicap spécifique.</p> <p>Constituer un groupe de travail pour définir les modalités de compensation adaptées aux besoins de 6 500 personnes concernées.</p>	<p>Mission confiée au Groupement national de coopération Handicaps Rares (GNCHR) et à deux personnes concernées, afin notamment d'arrêter une définition de la surdicécité, d'apporter les réponses en termes de ressources nécessaires sur les territoires et de monter en compétence des personnels intervenant auprès des personnes sourdaveugles, de recenser les personnes concernées et d'améliorer la situation des personnes accompagnées au sein des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).</p>	<p>Programmation des réunions du groupe de travail national sur 2022-2023.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2020 En cours / Réalisé	Déploiement des services de périnatalité et parentalité des parents en situation de handicap.	Cahier des charges élaboré avec des parents en situation de handicap, les associations et des ARS. Six projets pilotes déployés en 2021. Mise en place d'une animation du réseau en septembre 2022.	Généralisation à toutes les régions.
CIH 2019 / CNH 2020 / CIH 2021 En cours	Mise en place d'un numéro unique d'appel pour rompre l'isolement des aidants. Déploiement de solutions nouvelles de relais pour les familles. Structuration des Communautés 360 à l'issue d'une mission menée par la délégation interministérielle à la transformation publique (DITP), afin d'assurer une réponse réactive, individualisée, territorialisée et effective à toutes les personnes en situation de handicap.	Mise en place des plateformes territoriales de réponse au numéro d'appel 0 800 360 360 dans 90 % des territoires.	Déploiement des Communautés 360. Prévoir une première évaluation de leur fonctionnement, de leur activité et de leurs effets. Poursuite du déploiement de l'offre de relais en prenant en compte les apports de l'IGAS et de la HAS.
CIH 2019/CNH 2020 Réalisée / En cours	« MDPH 2022 » et « garantie délai » : améliorer le service rendu aux personnes, simplifier les démarches et réduire les délais en réponse tout en garantissant un accès aux droits.	Augmentation en 2021 de 15 millions d'euros des concours financiers versés par la CNSA aux départements en faveur du financement des MDPH. Publication du baromètre trimestriel des MDPH afin de permettre à tous d'accéder en toute transparence aux principales données d'activité de la MDPH de son département. Un engagement financier de l'État de 10 millions d'euros en 2021 et 2022 pour accompagner les 20 MDPH les plus en difficultés en termes de délais de traitement : 10 MDPH suivies en 2021 et 10 nouveaux territoires seront accompagnés 2022. Déploiement des droits à vie pour les personnes dont le handicap est irréversible et dont le taux d'incapacité est supérieur à 80 % : 225 000 bénéficiaires d'une AAH à vie, 402 722 bénéficiaires d'une RQTH à vie, 16 050 bénéficiaires d'une AEEH jusqu'au 20 ans de l'enfant, 934 705 CMI stationnement, 669 574 CMI invalidité et 491 733 CMI priorité délivrées à vie. Travaux sur la simplification du formulaire de demande de renouvellement.	Poursuites des mesures engagées dans le cadre de la feuille de route MDPH 2022.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2020 Réalisé	Circulaire relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences.	Circulaire DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021.	Poursuite des travaux pour une bonne prise en compte de la circulaire au sein des ESMS.
CIH 2021 En cours	Mise en place d'une formation en ligne pour faire monter en compétence massivement les différents professionnels afin de lutter contre les violences sexuelles dans les établissements et services médico-sociaux.	La formation en ligne sera disponible en décembre 2022.	Diffusion aux ESMS dès 2023.
CIH 2021 En cours	Poursuite de la démarche handigynéco menée en Île-de-France afin de faciliter l'accès aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap tout au long de la vie, grâce à la mise en place de consultations individuelles (hygiène, sexualité, contraception) et à la formation des professionnels des ESMS.	Déploiement en 2022 dans trois régions (Bretagne, Normandie, Île-de-France) du dispositif handigynéco afin d'envisager une généralisation de la démarche dans toutes les régions.	Évaluation pour une généralisation de la démarche dans toutes les régions.
CIH 2019 Réalisé / Déploiement	Création d'une indemnisation de 3 mois pour le congé « proche aidant ».	Au 1 ^{er} janvier 2022, majoration et indexation du montant de l'indemnisation au niveau du SMIC. Ouverture du périmètre des aidants concernés (8755 bénéficiaires en juillet 2022). Depuis le 1 ^{er} octobre 2020, indemnisation jusqu'à 66 jours du congé proche aidant par l'allocation journalière du proche aidant.	Développer une communication autour du congé proche aidant.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2019 En cours	Déploiement de solutions nouvelles de relais pour les familles et poursuite des formations aidants.	<p>Mobilisation de 9 millions d'euros en 2021 sur le financement de déploiement des solutions de répit (relayage, les maisons de répit, l'accueil temporaire sur mesure, les séjours de vacances aidants/aidés).</p> <p>Création de 252 plateformes de répit sur le territoire.</p> <p>Mission IGAS sur la structuration et le financement de l'offre de répit (publication du rapport fin 2022).</p> <p>Élaboration de recommandations de bonnes pratiques sur le répit par la HAS (publication en 2024).</p>	<p>Poursuite du plan national de déploiement des solutions de répit (prolongation de l'expérimentation de relayage et élargissement au secteur public, réflexion sur le modèle des maisons de répit, promotion de l'accueil temporaire, les séjours de vacances aidants/aidés) sur tout le territoire avec un financement de plus de 25 millions d'euros sur 2022-2024.</p> <p>Poursuite de l'expérimentation de dérogation au droit du travail dans le cadre du relayage, pour une durée de deux ans supplémentaires (2022-2023).</p>
CIH 2021 En cours	Renforcer les travaux sur la vie intime, affective et sexuelle à partir de l'avis rendu par le CCNE.	<p>Avis du CCNE rendu et mission donnée au CNCPH de proposer des actions permettant de rendre opérationnels les axes proposés par le CCNE.</p> <p>Mise en place par le CNCPH de trois ateliers associant différents acteurs en vue d'élaborer des propositions à partager avec le plus grand nombre.</p>	Propositions du CNCPH attendues pour la fin 2022.
CIH 2021 En cours	Déploiement des « dispositifs d'appui à l'autodétermination » visant à mettre en place des « facilitateurs de choix de vie » sur les territoires.	<p>Réalisation du cadre de référence des dispositifs d'autodétermination « facilitateurs de choix de vie » en lien avec les associations pilotes sur le sujet.</p> <p>Diffusion aux ARS en mai 2022 du cadre de référence des dispositifs d'autodétermination/faciliteurs accompagné d'une instruction budgétaire.</p>	<p>Poursuite du déploiement des 350 facilitateurs.</p> <p>Structuration de l'appui territorial aux dispositifs et des communautés de pratiques professionnelles.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2021 En cours	Appuyer et structurer les démarches d'intervention par les pairs.	Développement de la démarche EPoP (Empowerment and participation of persons with disability), initié par la Croix-Rouge française. Lancement de la phase de formation, des pairs-accompagnants en situation de handicap.	Poursuite du déploiement de la démarche EPoP sur tout le territoire.
CIH 2018 Réalisé / Déploiement	Mise en place d'un Portail national d'information, d'orientation et de services, porte d'entrée unique sur Internet pour l'information et les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.	Plusieurs rubriques opérationnelles déjà opérationnelles (sur les aides, l'emploi et la formation, la scolarité et dernièrement l'enseignement supérieur). Le portail donne accès à un annuaire géolocalisé pour identifier les structures les plus proches du domicile de la personne. 1,5 million de visites depuis le début de l'année, avec progression continue du nombre de visites depuis janvier 2022 (+ 43 % de fréquentation par rapport à 2021).	« Mon Parcours Handicap » s'enrichira prochainement de nouveaux contenus avec la création des rubriques « Aides techniques » et « Vie affective, intime et sexuelle, soutien à la parentalité ». La structure de la page d'accueil et la navigation sont en cours de révision, co-construites avec les usagers, afin de les rendre encore plus fluides et intuitives. Mon Parcours Handicap offrira aussi aux personnes en situation de handicap la possibilité de créer un compte personnel pour accéder à des services en ligne dont le premier sera MDPH en ligne. À terme des tutoriels vidéo leur apporteront une aide à la réalisation de leurs démarches.

ÉCOLE INCLUSIVE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2019 Réalisé / En cours	Améliorer la scolarisation des enfants polyhandicapés grâce à des unités d'enseignement adaptées.	8 structures étaient opérationnelles à la rentrée 2021. 12 unités externalisées polyhandicap réalisées à la rentrée scolaire 2022.	Atteindre au moins une unité d'enseignement externalisée polyhandicap (UEEP) par académie en 2023.
CNH 2020 En cours	Déploiement d'un « livret numérique de parcours inclusif » (LPI) regroupant l'ensemble des adaptations qui sont nécessaires aux enfants en situation de handicap.	Le LPI a fait l'objet d'une expérimentation en 2021 en prévision de sa généralisation. Déploiement généralisé sur tout le territoire accompagné de formations.	Création de l'accès parent.
CIH 2018 Réalisée	Améliorer le repérage et la prise en charge des troubles sensoriels de l'apprentissage et des troubles du neuro-développement (TND)	Création et déploiement de plateforme de coordination et d'orientation. Près de 30 000 enfants ont été accompagnés par une de ces plateformes qui permettent aux familles de mettre en place des interventions, sans reste à charge. Près de 19 000 enfants bénéficiaient d'au moins un forfait pour financer les interventions des ergothérapeutes, psychomotriciens et/ou psychologues.	Généralisation du déploiement des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) sur le territoire fin 2022.
CNH 2020 En cours	Extension du repérage précoce aux enfants ayant des TND de 7 à 12 ans.	Mise en place des premières plateformes de coordination et d'orientation pour les enfants de 7 à 12 ans. Ces nouvelles plateformes vont être créées sur un modèle de fonctionnement analogue à celui des plateformes 0-6 ans et en articulation avec elles. Un livret de repérage pour les enfants de 7 à 12 ans a été élaboré.	Test en cours du livret dans les premières plateformes de coordination et d'orientation pour les enfants de 7 à 12 ans.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2021 En cours	Recrutement de 4 000 AESH supplémentaires à partir de la rentrée 2021.	Recrutement réalisé de 4 000 AESH supplémentaires à la rentrée 2022.	Réflexion à mener sur l'amélioration des conditions de travail des AESH, notamment les contrats à temps plein, et sur leur pleine place dans l'école inclusive.
CIH 2021 En cours	Poursuite du renforcement de la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social.	Généralisation sur tout le territoire des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) qui favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves. Déploiement de 166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) dans tous les territoires à la rentrée 2021. Organisation d'ateliers territoriaux sur le thème de l'école inclusive en présence de la DGESCO, de la DGCS et avec l'appui de l'IGESR.	Poursuite des ateliers territoriaux sur tout le territoire. Organisation de formations conjointes. Publication du décret coopération.
CIH 2021 Réalisé	Formation obligatoire de tous les nouveaux enseignants à l'école inclusive dans le cadre de leur formation initiale à compter de la rentrée 2021 (module de formation obligatoire d'au moins 25 h).	Depuis la rentrée 2021, poursuite des formations.	Réflexion sur le renforcement des capacités de formation des personnels de l'Éducation nationale.
CNH 2020-CIH 2020 Réalisé	Portabilité des aménagements d'examen dans l'enseignement supérieur.	Publication du décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap.	Circulaire d'application présentée au CNCPH le 5 septembre 2022. Publication pour fin 2022.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CNH 2020 En cours	Amélioration de Parcoursup pour les étudiants en situation de handicap.	Travaux sur l'amélioration de Parcoursup pour les étudiants en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> • possibilité d'appeler un référent handicap pour favoriser leurs conditions d'accueil ; • mise en place d'une fiche de liaison permettant la portabilité des aménagements intérieurs (cours, examens, etc.). Parution du décret n° 2021-752 du 11 juin 2021, permettant aux titulaires de licence en situation de handicap ou présentant un trouble de santé de poursuivre leurs études dans une formation conduisant au master, alors que toutes leurs demandes d'admission en première année d'une telle formation ont été rejetées.	Mise en cohérence de l'autorisation du recours aux logiciels lors de la réponse apportée aux élèves et étudiants sur l'ensemble du parcours de formation. Meilleure sensibilisation des étudiants en situation de handicap sur le bon usage de la fiche de liaison et la création d'une case à cocher (pour la rentrée 2023) qui autorise la transmission automatique de sa fiche au référent handicap de l'établissement qu'il a choisi.
CIH 2020 Réalisé / En cours	Mise en place du comité de suivi enseignement supérieur inclusif.	Première réunion le 12 mai 2021. Groupes de travail co-animés avec le CNCPH. Restitution des groupes de travail le 24 janvier 2022 lors du comité de suivi de l'enseignement supérieur. Mise en place de cinq commissions co-animées avec le CNCPH dans la perspective d'une feuille de route.	Cartographie des logements adaptés du CROUS. Création d'un institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) pour les enseignants à la pédagogie des jeunes sourds. Doublement du tutorat dédié aux étudiants en situation de handicap, avec l'objet d'atteindre 3 000 étudiants bénéficiaires. Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants dans la fonction publique.
CIH 2021 En cours	Atteindre 100 % des universités ayant adopté un schéma directeur handicap.	85 % des universités sont dotées d'un schéma directeur handicap.	Atteindre les 100 % pour la rentrée 2023.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2022 En cours	<p>Doublement de la dotation dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap : passage de 7,5 M à 15 M d'euros.</p> <p>Création d'un INSPE pour les enseignants à la pédagogie des jeunes sourds.</p>	<p>Augmentation des moyens disponibles pour aménager les études et les examens (prise de note, tutorat, matériel adapté...).</p> <p>Identification de l'INSPE et élaboration de la maquette de formation (en cours).</p>	<p>Rédaction d'un guide d'accueil de l'étudiant en situation de handicap.</p>
CIH 2019 Réalisée	<p>Améliorer des modalités d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans l'enseignement agricole.</p>	<p>Dans le cadre du dispositif d'appui à la mise en œuvre de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et à la certification des Centres de formation des apprentis (CFA), mise à jour et actualisation de l'action de formation entièrement à distance et asynchrone sur le rôle et les missions du référent handicap en CFA.</p>	<p>Création d'un guide à destination des équipes sur l'inclusion des élèves en situation de handicap, dans le cadre des temps de formation en milieu professionnel et en matière de santé-sécurité au travail (parution prévue 2023).</p> <p>Poursuite de l'appui et de la formation des équipes des établissements dans l'accueil et la prise en charge pédagogique et éducative des élèves en situation de handicap notamment pour les personnels de direction.</p> <p>Développement du plan de formation obligatoire des AESH dans le cadre de la prise de fonction.</p>

EMPLOI

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2019 En cours	Mise en place, sur un site pilote par région, d'un accueil unique Pôle emploi / Cap emploi pour une offre d'accompagnement personnalisée, et plus efficace, des personnes handicapées en recherche d'emploi.	Généralisation des deux réseaux d'ici fin 2022 dans toutes les agences Pôle emploi, toutes les directions territoriales Pôle emploi et tous les Cap emploi en fonction des calendriers de déploiement locaux.	Valoriser et intégrer cet enjeu dans le cadre des travaux de France Travail.
CIH 2019 / CNH 2020 En cours	<p>Augmentation forte du nombre de jeunes apprentis en situation de handicap, dans la sphère privée comme dans la sphère publique.</p> <p>Faire de l'apprentissage un levier majeur, aussi pour les personnes handicapées.</p> <p>Objectif de 10 000 apprentis d'ici fin 2021 et d'au moins 6 % d'apprentis en situation de handicap, accueillis dans la fonction publique.</p>	<p>Ils représentent 4,8 % des apprentis dans le secteur public.</p> <p>+161 % de nouvelles entrées en apprentissage dans le secteur privé :</p> <p>2019 : 3544 soit 1 % tout apprenti</p> <p>2021 : 9252 soit 1,3 % tout apprenti</p>	<p>Poursuivre l'accessibilité des centres de formation de droit commun à tous, quel que soit le handicap.</p> <p>Poursuite de la hausse du nombre d'apprentis en situation de handicap dans la fonction publique pour atteindre les 6 %.</p>
CNH 2020 Non réalisé	<p>Prendre en compte le handicap dans le système universel de retraite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • instaurer la possibilité d'une retraite progressive dès 55 ans pour les travailleurs handicapés ; • garantir aux aidants des personnes handicapées des droits à la retraite pour toutes les périodes, indemnisées ou non, pendant lesquelles l'assuré prend en charge ou apporte une aide à un proche en situation de handicap. 	Mesure attachée à la réforme globale des retraites.	Tenir compte des situations de handicap dans la réforme des retraites voulue par le Gouvernement en fin d'année 2022.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CNH 2020 Non réalisé	Dès 2020 le plafond d'heures pour le cumul de l'AAH avec des contrats à temps partiels sera relevé de 17,5 h à 24 heures.		Réflexion à mener pour la CNH sur le cumul AAH et temps partiel et l'incitation au maintien en emploi.
CNH 2020/CIH 2020 En cours	Renforcement des entreprises adaptées pour amplifier leur rôle dans la formation de leurs salariés et CDD tremplins.	317 entreprises adaptées habilitées soit 411 établissements pour proposer des CDD tremplins. 2 244 salariés en CDD tremplin.	Poursuivre le développement des EA et élaborer la suite du plan « Cap vers l'entreprise inclusive », et notamment : Étudier l'intégration dans le droit commun, après expertise, des expérimentations EATT (entreprises adaptées de travail temporaire) et CDD Tremplin (CDDT), prolongées jusqu'au 31 décembre 2023. Ouvrir aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi la possibilité d'être recrutés en entreprise adaptée actuellement réservée aux personnes ayant une RQTH. Favoriser une meilleure connaissance des EA par les personnes et les entreprises ordinaires.
CIH 2020 En cours	Dispositif emploi accompagné offrant un accompagnement spécifique pour favoriser le recrutement et le maintien en emploi des personnes principalement en situation de handicap psychique / TSA / déficience intellectuelle.	La circulaire datée du 10 décembre 2021 précise le fonctionnement en plateforme et le déploiement sur l'ensemble du territoire : 8 283 personnes sont entrées au 30 juin 2022.	Fin 2022 : cible de 10 000 personnes accompagnées. Poursuivre la communication vers les employeurs pour qu'ils se saisissent davantage de l'emploi accompagné et évitent les licenciements pour inaptitude. Réflexion sur le dispositif en articulation avec France Travail.
CIH 2021 En cours	Favoriser l'insertion professionnelle des détenus en créant les dix premières entreprises adaptées en établissement pénitentiaire dans l'année.	Création d'une première entreprise adaptée en établissement pénitentiaire en décembre 2021 (Muret). 7 projets d'implantation d'EA pénitentiaires validés.	

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2021 En cours	Faire connaître l'engagement des employeurs en faveur de l'inclusion.	Création du baromètre « Emploi Handicap », le 10 mars 2022.	Accroître le nombre d'employeurs qui ont déclaré leurs résultats. Poursuivre le développement de l'outil.
CIH 2021 En cours	Accompagner les employeurs engagés en facilitant l'accès à des ressources.	Développement sur le portail gouvernemental « les employeurs s'engagent » d'un volet engagement pour les personnes en situation de handicap. Ouverture en mars 2022.	Enrichir l'onglet « je m'engage pour l'emploi des personnes handicapées ».
CIH 2021 En cours	Renforcement de l'offre d'accompagnement des entreprises de l'Agefiph dans le cadre de la nouvelle convention d'objectif triennale avec l'État (2021/2023), qui ancre une relation partenariale avec l'État qui compte sur l'Agefiph pour la mise en œuvre de ses priorités pour l'emploi des personnes en situation de handicap.	Engagement de l'Agefiph dans la feuille de route annuelle annexée à la convention triennale d'accompagner 1 500 entreprises d'ici fin 2022, dont 400 auprès d'entreprises de 250 salariés et plus.	Élaborer la feuille de route 2022/2023 de l'AGEFIPH, poursuivre la priorité donnée à l'Agefiph d'accompagner en proximité les entreprises et de travailler sur une offre pour les entreprises sortant d'accords.
CIH 2021 En cours	Mise en œuvre au 1 ^{er} janvier 2022 d'un plan d'action visant à favoriser et à sécuriser les parcours professionnels des travailleurs en établissements et services d'aide par le travail (Esat). Ce plan d'action est issu d'un travail approfondi de concertation avec les professionnels du secteur et les personnes depuis le début de l'année 2021.	Décrets de mise en application du plan de transformation des établissements et services d'aide par le travail (Esat) publiés en octobre 2022. Publication en mai 2022 de la circulaire relative à la mise en œuvre des mesures du plan de transformation des établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Publication en mai 2022 de la circulaire relative au cahier des charges de l'appel à projets des agences régionales de santé (ARS) dans le cadre du fonds d'accompagnement de la transformation des établissements et services d'aide par le travail (FATESAT).	Suivi annuel du déploiement des principales mesures. Poursuivre la transformation des ESAT, et dans le cadre des réflexions en vue de la CNH. Communiquer auprès des travailleurs d'ESAT sur les mesures du plan.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2022 En cours	Garantir l'accès à tout agent de la fonction publique d'État à un référent handicap.	<p>Publication de la Circulaire du 17 mars 2022 relative à la mise en place de la fonction de référent handicap dans la fonction publique de l'État.</p> <p>Elle rappelle l'obligation de désigner un référent handicap au sein des administrations centrales, des services déconcentrés et des établissements publics et de garantir leur identification et leur accessibilité par chacun des agents en situation de handicap.</p> <p>Elle précise également les principales missions des référents handicap, leur positionnement ainsi que les moyens auxquelles ils peuvent recourir, ces différents aspects devant être mentionnés au sein de la lettre de mission dont ils sont dotés.</p>	
CIH 2022 Réalisé / Déploiement	Simplifier l'octroi de la RQTH pour les jeunes.	Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale : loi adoptée, travaux de mise en œuvre en cours.	Communication vers les personnes via les MDPH et les établissements, IME et CFA.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CITOYENNETÉ

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2019 / CIH 2021 Réalisé / En cours	<p>Mise en place d'un centre de ressources « Vie intime, sexuelle et accompagnement à la parentalité » dans chaque région pour les personnes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels.</p> <p>Déploiement des centres ressources à la vie intime, affective et sexuelle et soutien à la parentalité dans toutes les régions.</p>	<p>Publication de l'instruction N° DGCS/SD3B/2020/178 du 15 octobre 2020 relative à la diffusion du cahier des charges des centres ressources régionaux « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap ».</p> <p>11 centres ressources déployés en métropole, et un à la Réunion.</p> <p>Appellation commune des centres ressources : INTIMAGIR.</p>	<p>Poursuivre le développement en outre-mer et sécuriser le financement.</p> <p>Intégration d'un onglet « vie intime affective et sexuelle, soutien à la parentalité et lutte contre les violences », dans la plateforme « mon parcours Handicap ».</p> <p>Pour un accès facilité aux ressources relatives à la vie intime, affective et sexuelle et soutien à la parentalité.</p>
CHI 2019 En cours	<p>Généralisation de la tarification préférentielle pouvant aller jusqu'à la gratuité pour l'accompagnateur.</p>	<p>Recensement au second semestre 2021 pour les réseaux des autorités organisatrices des mobilités (AOM).</p> <p>Un premier recensement n'ayant pas donné satisfaction en termes de volume de réponses, un second recensement a été lancé mi-2022 pour se terminer le 23 septembre 2022. Plus d'une centaine d'AOM/AOT sur 360 ont répondu.</p>	<p>Communication des résultats du recensement.</p> <p>Extension du tarif accompagnateur déjà existant dans le cadre des tarifs sociaux nationaux à tous les transporteurs du fait de l'ouverture à la concurrence d'ici 1 an.</p>
CNH 2020 En cours	<p>Création d'une plateforme de réservation des prestations d'assistance et de substitution sur les réseaux ferroviaires.</p>	<p>Publication du décret du 27 août 2021 relatif à la plateforme unique de réservation des prestations d'assistance et de substitution à l'intention des personnes handicapées à mobilité réduite et au point unique d'accueil en gare.</p>	<p>Publication fin 2022 d'un arrêté suite art. 28 de la LOM sur les modalités de concertation des personnes handicapées et usagers pour le choix de l'implantation du point d'accueil pour personne à mobilité réduite unique en gare.</p> <p>Organisation du premier comité annuel de gouvernance pour le suivi de la mise en œuvre de la plateforme le 11 octobre en présence de toutes les régions de France, des transporteurs et de l'État, et les représentants des collectivités et les associations représentant les personnes handicapées et les usagers.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2020 En cours	Publication de l'arrêté sur l'accessibilité des emplacements de recharge équipés de bornes électriques.		En attente de la publication de l'arrêté.
CIH 2020 En cours	Utilisation par la SNCF de l'enveloppe de 120 millions d'euros, prévue dans le Plan France Relance, pour poursuivre la mise en accessibilité des gares et maintenir la trajectoire prévue.	Signature d'une convention entre le Ministère des Transports et le président de la SNCF, en juillet 2021. Le bilan de la deuxième période de 3 ans (sur un total de 9 ans) de l'Ad AP des services ferroviaires nationaux vient d'être remis : à fin 2021, 78 des 158 points d'arrêts visés par des travaux dans le SDNA - Ad'AP offrent désormais une accessibilité totale du parvis jusqu'aux quais. Ces opérations travaux ont mobilisé sur la période 2, près de 259 millions d'euros d'investissement, soit au total près de 380 millions d'euros depuis le début de l'Ad4AP.	Poursuite des travaux de mise en accessibilité d'ici la fin de l'Ad'AP.
CIH 2021 Réalisé	Réécrire l'arrêté fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire afin d'ouvrir l'accès à la conduite des véhicules poids lourds et bus aux personnes qui présentent un handicap auditif sévère et profond ou un handicap locomoteur.	Arrêté du 28 mars 2022 publié le 3 avril 2022.	
CIH 2020 En cours	Plateforme AccesLibre	Lancement avec les premiers territoires de l'application numérique collaborative AccesLibre: une application numérique collaborative pour que les personnes puissent connaître en temps réel l'accessibilité des ERP d'un territoire, publics comme privés. Enrichissement de la base Plus de 100 000 ERP recensés en septembre 2022 contre 14 000 en février 2022.	L'équipe d'AccesLibre travaille à développer des partenariats avec d'autres sites publics pour s'interconnecter et échanger leurs données d'accessibilité ERP respectives. L'objectif à 6 mois est de finaliser deux nouveaux partenariats d'échanges de données et d'atteindre la barre des 150 000 ERP renseignés dans le site.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2021 En cours	Faciliter l'insertion sociale des personnes handicapées accompagnées d'un chien guide d'aveugle ou d'assistance.	Mise à jour de l'instruction du 25 mars 2015 Installation de l'Observatoire de l'accessibilité des chiens guides (OBAC).	Finalisation de la mise à jour de l'instruction pour fin 2022.
CNH 2020 En cours	Vivre dans une ville accessible (ambassadeurs).	Déploiement national des ambassadeurs de l'accessibilité en 2021 : mobilisation des ambassadeurs du service civique chargés d'accompagner les différents acteurs des territoires recevant du public. Plus d'une dizaine de collectivités engagées.	Poursuite du déploiement national.
CIH 2020 En cours	Modification de l'arrêté concernant la taille des douches en sous-pente et la réversibilité des douches-baignoires.	Priorité sur la bonne application dans le neuf de la douche zéro ressaut avec la rédaction d'un guide sous le pilotage du Centre scientifique et technique du bâtiment précisant les bonnes pratiques. Sans ce guide, la réglementation actuelle souffrait de difficultés d'applicabilité importantes risquant d'aboutir à des sinistres.	
CIH 2020 En cours	Identifier des solutions d'amélioration de l'accessibilité du logement, notamment au regard des besoins des handicaps sensoriels.		Reprise du groupe de travail sur l'application de la réglementation relative aux visiophones dans les copropriétés.
CIH 2020 En cours	Accessibilité des locaux de travail.		Lancement d'une concertation à l'automne 2022 associant le MTPEI et le MTECT pour arriver à la publication du décret en juin 2023.
CIH 2019 En cours	Lancement d'un plan massif de formation au bénévolat, intégrant la formation aux premiers secours, dans la perspective d'un engagement de 3 000 bénévoles en situation de handicap pour les événements sportifs internationaux, et les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.	Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt et sélection des projets en cours. Les associations retenues ont été invitées à transmettre des candidatures individuelles de bénévoles potentiels à Paris 2024 pour le 30 septembre 2022.	À l'issue des différentes expérimentations menées avant et pendant les Jeux, une méthodologie de recrutement, de préparation et d'accompagnement de bénévoles sera établie par les services de l'État aussi bien pour les grands événements sportifs que pour les événements culturels, et sera mise à disposition des opérateurs.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2019 Réalisé	Déploiement d'un service national universel ouvert à tous les jeunes en situation de handicap.	Accès prévu lors de l'inscription : possibilité de signaler le besoin d'aménagement spécifique. 1 100 jeunes en situation de handicap ont participé au dispositif en 2022.	
CIH 2019 En cours	Accessibilité renforcée des biens et services culturels par l'amélioration de l'accès aux livres adaptés et aux catalogues d'éditeurs en format numérique.	Mission de préfiguration permettant de garantir l'accessibilité des livres via le déploiement d'un portail de l'édition adaptée et la mise en place d'un plan de production des livres. Désignation des pilotes : la BNF comme cheffe de file et opérateur pour la mise en place du portail ; l'INJA comme chef de file et opérateur pour le plan de production et la structuration de la filière. Financements inscrits en PLF 2023.	Mise en place des groupes de travail au 1 ^{er} semestre 2023 par l'INJA. Mise à niveau technique de la base gérée par l'INJA pour rendre possible l'intégration de toutes les données et l'insertion du fond dans le portail INJA. Lancement des travaux sur le portail par la BNF.
Réalisée / En cours	S'assurer de l'amélioration effective de la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels, conformément aux engagements pris par les signataires de la charte du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).	Mise en œuvre des préconisations de la charte et mise en place d'indicateurs afin d'évaluer la représentation effective des personnes handicapées dans les médias audiovisuels.	Poursuite de la mobilisation.
CNH 2020 En cours	Intégrer l'accessibilité dans chaque métier : France compétences vérifiera, pour chaque formation inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles, que la problématique du handicap a bien été prise en compte dans le référentiel de compétences.	Décret publié le 2 avril 2021. Désignation des personnes référentes par le CNC PH aux travaux des commissions de France compétences.	Mise en œuvre.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2020 En cours	<p>Amélioration de l'accessibilité de la communication gouvernementale et de la présidence de la République.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne de l'avatar ANAE de traduction LSF sur les pages vaccin, pass vaccinal du site du Gouvernement gouvernement.fr et sur la page élections (site election.gouv.fr du ministère de l'Intérieur). • Un an après la première version de la charte d'accessibilité de la communication, une version améliorée des retours d'expérience des communicants a été réalisée. <p>Cette version (septembre 2022) définit les standards d'une communication publique et gouvernementale accessible et accompagne de façon pédagogique les pratiques de tout communicant grâce aux fiches techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des deux formations à l'accessibilité : 430 agents inscrits depuis avril 2022. • Étude KANTAR réalisée sur les habitudes des personnes en situation de handicap et leur rapport à la communication gouvernementale afin d'objectiver et de nourrir la méthodologie/ la conduite du projet de l'accessibilité de la communication de l'État. • Groupes de travail d'experts co-organisés avec l'OCDE et production d'un Panorama des pratiques des pays de l'OCDE pour une communication publique accessible. • Le schéma directeur de l'accessibilité de la communication a été rédigé et partagé pour pouvoir s'adosser à la circulaire de la Première ministre relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle pour l'inclusion des personnes handicapées. 	<p>Création d'une bibliothèque de pictogrammes interministérielle pour garantir un référentiel commun accessible d'illustrations composé de 300 pictogrammes, disponible au premier trimestre 2023.</p> <p>Création d'une méthodologie de l'information simplifiée pour accompagner la simplification de documents (co-construite en interministériel).</p> <p>ANAE évolue via un outil d'aide à la lecture en LSF pour pouvoir être intégré sur une sélection de pages des sites les plus consultés de l'écosystème interministériel, avec l'objectif d'une centaine de pages mises en accessibilité d'ici à fin 2023.</p> <p>Journée de l'accessibilité de la communication - avril 2023 - pour sensibiliser et ancrer les pratiques de tout contributeur/agents de l'État.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2020 / CIH 2021 En cours	<p>Accéder aux campagnes électorales.</p> <p>Amélioration de l'accessibilité des clips de campagne des candidats.</p> <p>Lancement en septembre 2021 par le Ministère de l'Intérieur d'un groupe de travail pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité des campagnes électorales.</p>	<p>Communication relative au « facile à lire et à comprendre » (FALC) à destination des candidats aux élections.</p> <p>Lancement d'un groupe de travail par le Ministère de l'Intérieur associant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les campagnes électorales.</p> <p>Mise à jour des trois mémentos pratiques à l'usage des candidats aux élections, des médias, et des organisateurs dans les bureaux de vote.</p> <p>Diffusion des films des propagandes électorales avec sous-titrage et interprétation en LSF.</p>	<p>Prochaine réunion du groupe de travail sur l'accessibilité des campagnes électorales le 20 octobre 2022.</p>
CIH 2021 En cours	<p>Développement d'une Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en e-learning au profit des jeunes en situation de handicap et des jeunes résidant à l'étranger pour offrir la possibilité de réaliser la JDC en distanciel.</p>		<p>La solution de e-learning sera opérationnelle au premier trimestre 2023.</p>
CIH 2021 En cours	<p>Publication d'un guide pratique à destination des conseils municipaux, départementaux et régionaux afin de rendre leurs assemblées et réunions pleinement accessibles à tous.</p>		<p>Publication en 2022-2023.</p>
CIH 2020 En cours	<p>Amélioration de l'accessibilité numérique des 250 démarches en ligne les plus utilisées par les Françaises et Français.</p>	<p>En octobre 2022, 43 % de ces démarches atteignent un taux de conformité à l'accessibilité supérieur à 75 %, soit un saut de 23 points depuis octobre 2021, et un saut de 31 points depuis janvier 2020.</p>	<p>À décembre 2023, les démarches en ligne, sites de communication, applications internes les plus utilisés devront atteindre une conformité d'au moins 75 % des critères d'accessibilité numérique. En 2027, ils devront atteindre une conformité totale.</p> <p>Les agents publics travaillant dans le numérique seront tous formés à l'accessibilité d'ici 2027.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CNH 2020 En cours	<p>Lancer un grand programme national pour l'innovation technologique au service de la vie quotidienne et de l'autonomie.</p> <p>Mobilisation du plan d'investissement d'avenir, à hauteur de 30 millions d'euros.</p> <p>Quatre domaines d'action : communiquer, apprendre, se déplacer et vivre chez soi.</p>	<p>Lancement du programme prioritaire de recherche « maintien en autonomie » doté de 30 millions d'euros.</p>	<p>Composition et lancement des actions auprès de la communauté scientifique et des parties prenantes.</p>
CIH 2021 En cours	<p>Lancement d'une mission de préfiguration pour parvenir à une solution universelle d'accessibilité téléphonique en lien avec les pouvoirs publics, les opérateurs téléphoniques et les grandes entreprises. Cette mission examinera les enjeux juridiques et financiers, ainsi que le dimensionnement et la nature des besoins en compétences.</p>	<p>Élaboration par la Fédération nationale des aphasiques de France (FNAF) sous l'égide du SG-CIH d'un cadre de référentiel permettant le déploiement de solutions d'accessibilité téléphonique aux personnes aphasiques.</p>	<p>Définition d'un plan métiers de l'accessibilité téléphonique pour satisfaire les besoins en ressources humaines.</p> <p>Mettre en place une solution universelle de l'accessibilité téléphonique à horizon 2024 sur la base des recommandations de la mission confiée à Jérémie Boroy et Anthony Colombani.</p> <p>Donner une légitimité au référentiel « Accessibilité des appels téléphoniques pour les personnes aphasiques ».</p> <p>Actualisation du décret no 2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2021 En cours	Lancement d'un groupe de travail interministériel et pluridisciplinaire sur les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM).	<p>Constitution du groupe de travail et travaux engagés.</p> <p>Recommandations formulées le 17 décembre 2021 dans le but d'améliorer le statut des MJPM.</p> <p>Arbitrages rendus sur la création d'une commission nationale sur la protection juridique, sur la définition des missions des MJPM, sur l'obligation de signalement des situations de maltraitance, sur la création d'une licence professionnelle et une réforme de la formation continue.</p> <p>Saisine de l'HAS pour des recommandations pouvant être insérées dans une charte éthique et déontologique.</p> <p>Poursuite de l'expertise sur une meilleure coordination administration/justice et de meilleurs contrôles, sur la revalorisation des financements des mandataires judiciaires salariés et des préposés d'établissement, sur la participation des personnes protégées au financement de leur mesure de protection, sur la formation des autres acteurs (hors MJPM) qui interviennent auprès des personnes vulnérables.</p>	Poursuite des expertises, rédaction des projets de textes suite aux arbitrages.
CIH 2021 En cours	Diffusion dans les écoles du Ministère de la Justice, les cours d'appel et les Conseils départementaux de la mallette pédagogique (guides, court-métrage) élaborée par l'association DROIT PLURIEL sous l'égide du défenseur des droits.	Conférence de lancement le 22 juillet 2021. La diffusion est engagée.	Poursuite en 2023 de la diffusion de la mallette.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2021 En cours	Inscription du sport dans les missions des ESMS.	Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.	Publication d'une instruction aux ESMS. Décret attendu sur la mise en œuvre de la loi. Mission d'inspection IGAS-IGESR pour accompagner l'extension de la mesure « 30 minutes d'activité physique quotidienne » mise en place dans les écoles primaires dans les ESMS accompagnant des enfants en situation de handicap.
CIH 2021 Réalisé	Médiatisation du parasport.	Première édition d'une opération de médiatisation du parasport « jouons ensemble » le 17 mai 2022.	Nouvelle édition en octobre 2022. Bilan effectué par l'ARCOM.
CIH 2019 Réalisé	Déploiement numérique de « handiguide » pour identifier l'offre de sport accessible à proximité de chez soi.	Mise en ligne en 2019. En février 1 500 structures référencées et 50 personnes formées sur les territoires pour gérer la plateforme. En septembre 2022, 2 500 structures référencées.	Poursuivre l'enrichissement du guide notamment au travers du développement des clubs inclusifs, mesure soutenue dans le cadre du plan Héritage des Jeux de Paris 2024.

ACCÈS AUX SOINS ET AIDES TECHNIQUES

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2019 En cours	<p>Mise en place d'une offre de consultations dédiées au sein des établissements de santé afin de proposer une réponse plus adaptée et un parcours de soins mieux coordonné aux personnes en situation d'échec de soins.</p>	<p>Ce sont 3,7 millions d'euros en 2021 puis 4 millions en 2022 qui ont été consacrés au déploiement de nouvelles consultations dédiées. Ce dispositif permet aux personnes ayant des difficultés à accéder aux soins en milieu ordinaire de bénéficier de soins dans un environnement adapté.</p> <p>Réalisation en 2022 d'un état des lieux du déploiement et des besoins restant à couvrir.</p> <p>Les éléments d'état des lieux sont disponibles et ont fait l'objet d'un retour aux ARS et de la commission santé du CNCPH :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 61 dispositifs de consultations dédiées, répartis dans 51 départements, en complémentarité d'autres dispositifs d'amélioration d'accès aux soins des personnes en situation de handicap, • 88 % des régions disposent au moins d'un dispositif de consultation dédiée, • En moyenne, les régions disposent d'un dispositif de consultations dédiées pour 1 100 000 habitants. <p>Parmi ces dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 46 assurent une prise en charge buccodentaire • 40 dispositifs assurent une prise en charge gynécologique <p>Projets déclarés par les ARS pour 2022-2023 :</p> <p>37 projets au total dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 projets de création, • 22 projets de renforcement de l'offre existante. <p>Un rapport d'activité annuel standardisé a été mis en place en 2022 pour suivre le déploiement et l'activité réalisée par ces dispositifs (profil des patients, spécialités proposées, territoire couvert...).</p>	<p>Déploiement des dispositifs complémentaires de consultations dédiées en 2023-2024.</p> <p>Amélioration de l'information auprès des patients et des professionnels de santé.</p> <p>Actualisation de l'instruction présentant le cahier des charges de ces consultations dédiées.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2020 Réalisé / Déploiement	<p>Informer massivement les personnes, les associations, comme les professionnels de toutes les évolutions en matière de santé pour en assurer le plein déploiement.</p>	<p>Installation d'un groupe de travail permanent « accès à l'information sur la santé » afin de faciliter l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et d'outiller les professionnels de santé sur les handicaps.</p>	<p>Poursuite des travaux</p> <p>S'agissant d'un groupe de travail permanent, les perspectives sont définies annuellement par ce groupe, en analysant les besoins et en fonction du contexte sanitaire.</p>
CIH 2019 / CIH 2021 Réalisée / En cours	<p>Permettre un meilleur accès et un meilleur usage des aides techniques, en s'appuyant sur le rapport de Philippe Denormandie et Cécile Chevalier pour améliorer l'accès et la qualité d'usage des aides techniques.</p> <p>Améliorer la prise en charge par l'Assurance Maladie des fauteuils roulants spécifiques, qu'ils soient manuels ou électriques, d'ici la fin d'année 2021.</p> <p>Lancement de la concertation en mai 2021 avec l'ensemble des parties prenantes afin de faire évoluer la nomenclature de tarification.</p>	<p>Expérimentation nationale lancée pour déployer des équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EQLAAT), chargées d'assurer, de façon subsidiaire à l'intervention des services et dispositifs actuels un conseil, une évaluation ou un accompagnement au choix et à la prise en main d'aides techniques.</p> <p>24 équipes EQLAAT en activité dans 22 départements.</p> <p>1 800 personnes accompagnées en mai 2022.</p>	<p>Bilan de l'expérimentation au premier semestre 2023.</p>
		<p>Concertation menée sur l'amélioration de la prise en charge des fauteuils roulants.</p> <p>Publication de l'avis de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et produits de santé (Cnedimts) de la HAS le 15 avril 2022, concernant les véhicules pour personnes en situation de handicap.</p> <p>Phase contradictoire suite à un avis de projet au Journal Officiel du 24 septembre 2021.</p>	<p>Les travaux se poursuivent conformément aux procédures définies pour les évolutions de la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) afin d'aboutir à la publication des textes réglementaires d'ici le 1^{er} semestre 2023.</p>
		<p>Dans une logique d'économie circulaire, lancement des travaux de l'Association française de normalisation (AFNOR) sur l'élaboration d'une norme sur l'activité de remise en bon état d'usage de toutes les aides techniques.</p>	<p>Publication du décret d'application encadrant la procédure d'homologation des centres de remise en bon état d'usage.</p> <p>Publication de la norme AFNOR.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
		<p>Extension de la possibilité pour l'Assurance Maladie de prendre en charge certaines aides techniques (article 53 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022) et réflexions sur l'évolution des modalités d'évaluation de ces aides techniques.</p>	<p>Entrée en vigueur en 2024.</p>
		<p>Publication du décret le 28 avril 2022 définissant les conditions de prescription de dispositifs médicaux et aides techniques par les ergothérapeutes (Décret n° 2022-737).</p>	<p>Préparation de l'arrêté définissant la liste des aides techniques pouvant être prescrites par les ergothérapeutes avec un objectif de publication à fin 2022</p>
<p>CNH 2020 En cours</p>	<p>Améliorer la prise en charge par l'Assurance Maladie des parcours de soins de rééducation pour les enfants en situation de handicap ou malades.</p> <p>Engagement d'une réflexion pour une meilleure prise en charge par l'Assurance Maladie des parcours de soins de « rééducation », sans reste à charge pour les familles.</p>	<p>Pour améliorer la prise en charge par l'Assurance Maladie de la rééducation pour les enfants, notamment les enfants polyhandicapés ou avec une paralysie cérébrale, la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) a engagé les travaux afin de définir un forfait de soins de rééducation et de réadaptation pour les enfants. Ces travaux associent l'ensemble des acteurs, associations, professionnels, familles, experts de la Haute autorité de santé (HAS) et s'appuient sur les recommandations de cette dernière. Une vingtaine d'entretiens ont été conduits par la CNAM, réunissant les différentes administrations et un comité stratégique s'est tenu afin d'avancer sur la création de ce forfait.</p>	<p>Une expérimentation est lancée dans le le cadre de l'article 51, financement prévu via le fonds pour l'innovation du système de santé.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2020 / CIH 2021 En cours	<p>Suite au rapport Denormandie-Talbot, expérimentation dans plusieurs territoires, de nouvelles règles de financement pour faciliter l'accès aux soins de ville des personnes en situation de handicap accompagnées en établissements et renforcer, au sein même des établissements, les missions de prévention et de coordination des parcours.</p>	<p>Lancement d'un appel à candidatures pour la mise en œuvre du cahier des charges de l'expérimentation d'un forfait santé visant à améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes accueillies en établissements sociaux et médico-sociaux, après une phase de prototypage en Haute-Garonne.</p> <p>Baptisée « Facilisoins », cette expérimentation vise à prendre en charge les dépenses de santé courantes (soins de ville et produits de santé) dans les conditions du droit commun. L'objectif est de permettre aux établissements de se recentrer sur leurs missions de réadaptation et d'accompagnement du parcours de santé des personnes en situation de handicap. Il s'agit ainsi de garantir un parcours de santé inclusif et coordonné en mobilisant les ressources en santé du territoire, tout en permettant aux établissements de renforcer leur politique en matière d'accès à la santé et de coordination.</p> <p>Publication de la liste des ESMS sélectionnés le 18 juillet 2022 (20 ESMS sur 9 régions, dont 6 ESMS enfants et 14 ESMS adultes).</p> <p>Durée de l'expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 mois à compter de la publication de la liste des candidats sélectionnés. 	<p>Déploiement de l'expérimentation et analyse des résultats dans l'optique de sa généralisation.</p>

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2020 Réalisé	Proposer une téléconsultation accessible.	<p>Les travaux du groupe de travail « accessibilité universelle des téléconsultations » réuni depuis janvier 2021 a donné lieu à plusieurs publications en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diffusion d'un podcast à destination des fournisseurs de solutions, (mai 2021), • création d'une fiche santé BD « réaliser une téléconsultation avec un patient en situation de handicap », • création d'une fiche « handiconnect » relative à la téléconsultation, • intégration de l'accessibilité parmi les critères d'inscription d'un outil numérique dans « Mon Espace Santé », • création de fiches pratiques ciblées à destination des patients, des professionnels et des industriels de la télésanté sur la téléconsultation accessible, • animation d'une table ronde le 10 mai 2022 à Lille sur les enjeux de la télésanté et notamment sur l'accessibilité, lors du tour de France de la Stratégie d'accélération santé numérique, • appel à projet I-nov (5 M€) sur les téléconsultations accessibles afin de mobiliser les industriels sur ce sujet. 	<p>Publication et diffusion du guide de la téléconsultation accessible (maquetté par la DGOS-Communication en cours de publication).</p> <p>Parution du guide pratique « Accès universel à la téléconsultation » (fin 2022).</p> <p>Ce guide pratique, à l'initiative du ministère de la santé et de la prévention (Direction générale de l'offre de soins), vise à dresser après une analyse fine des enjeux et des pratiques inspirantes les préconisations à la fois stratégiques et pragmatiques autour de quatre thématiques clés, choisies par le groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accompagnement des usagers et des professionnels de santé • facilitation de l'échange et de la compréhension • organisation de la téléconsultation • accessibilité à l'outil numérique <p>Animation sur la télésanté lors des journées ESMS numérique le 13 octobre 2022 et diffusion des livrables sur la télésanté accessible.</p>
CIH 2021 En cours	Généraliser la démarche de communication alternative et améliorée (CAA) afin que chaque personne en situation de handicap, quels que soient son handicap, son âge ou son lieu de vie, puisse bénéficier d'un moyen de communication.	<p>Travaux lancés dans le cadre du volet national polyhandicap sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la formation des professionnels, • la formation des aidants, • la cartographie des ESMS ayant des outils de CAA. <p>Sélection de six pôles de référence sur les aides techniques pour la CAA sur le territoire.</p>	Installation des six centres ressources et bilan au premier semestre 2024.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
CIH 2021 En cours	Intégration dans le programme de la négociation conventionnelle avec les professionnels de santé des mesures relatives à la prise en charge des personnes en situation de handicap.	<p>Signature de l'avenant n°9 à la convention médicale signé le 31 juillet 2021 et paru au Journal Officiel du 25 septembre 2021. Il comporte des mesures pour améliorer l'accès aux droits et à la santé des personnes en situation de handicap, avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une consultation blanche. • Valorisation d'une consultation très complexe pour la constitution du premier certificat médical nécessaire à une demande auprès de la MDPH. • Extension de la consultation de repérage des troubles du spectre de l'autisme aux troubles du neuro-développement. • Application d'une consultation très complexe lors du passage de dossier entre ancien et nouveau médecin traitant pour les patients vivants avec un handicap sévère. 	Déploiement des mesures de l'avenant n°9 et poursuite de la prise en compte du handicap dans les négociations de l'Assurance Maladie avec l'ensemble des professionnels de santé.

	MESURES	BILAN CIH OCTOBRE 2022	PERSPECTIVES
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">CHI 2022 En cours</p>	<p>Déploiement de référents handicap dans les structures de médecine d'urgence (SAMU-centres 15, SMUR,) ainsi que dans les établissements de santé.</p>	<p>La loi n° 2021-502 du 21 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification prévoit, dans son article 43, la nomination d'un référent handicap dans chaque établissement relevant de l'article L. 6112-1 du code de la santé publique et du premier alinéa de l'article L. 6112-5 du même code. Les missions et le cadre d'intervention de ce référent handicap sont précisés par le décret. Une instruction précisera et illustrera les modalités de mise en œuvre, ainsi que les modalités d'accompagnement de la mesure.</p> <p>Le référent handicap sera une personne ressource. Il anticipera la venue des personnes à l'hôpital, préparera les conditions d'accueil et de soins (recueil des besoins tel que du matériel adapté, la nécessité d'une consultation blanche d'habituatation aux soins...). Il assurera le lien avec les professionnels, pourra apporter son aide lors d'une consultation. Il contribuera ainsi à assurer la place de l'humain au cœur de la santé, à fluidifier la relation entre le patient, les professionnels, la famille, les aidants, autour du « prendre soin ».</p> <p>Le projet de décret élaboré en lien avec les représentants des associations d'usagers, CNCPH, SGCIH, des urgentistes, la HAS, les directions d'administration est finalisé.</p> <p>Le groupe de travail finalise actuellement l'instruction qui précisera et illustrera les modalités de mise en œuvre, ainsi que les modalités d'accompagnement de la mesure.</p>	<p>Publication du décret.</p> <p>Publication de l'instruction.</p> <p>Suivi et accompagnement du déploiement de la mesure.</p>

TRANSFORMATION OFFRE MÉDICO-SOCIALE

	MESURES	BILAN CIH 2022	PERSPECTIVES
CIH 2019 / CIH 2021 En cours	<p>Déployer à grande échelle le logement inclusif en s'appuyant sur les conclusions de la mission de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, afin de proposer les clés opérationnelles pour un déploiement généralisé et rapide de ces habitats.</p> <p>Déploiement du plan interministériel de développement de l'habitat inclusif pour conforter la dynamique à l'œuvre et accompagner, d'ici fin 2022.</p> <p>10 000 personnes au sein d'habitats inclusifs répartis sur tous les territoires.</p>	<p>L'aide à la vie partagée (AVP) est mise en œuvre depuis 2021. L'AVP est destinée à financer la coordination et l'animation du projet de vie sociale et partagée des habitants. Le coût de cette prestation est réparti entre les collectivités et la CNSA.</p> <p>94 départements se sont engagés à mettre en place l'AVP d'ici la fin de l'année 2022. Pour 80 départements, la programmation des habitats inclusifs pour la mise en place de l'AVP est validée, permettant la signature des conventions entre les porteurs de projets et le département en soutien de 1 654 projets d'habitat pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. Ils bénéficieront à près de 7 850 personnes en situation de handicap.</p> <p>13 journées interdépartementales de l'habitat inclusif ont été organisées, avec visites d'habitats inclusifs et temps d'échanges avec l'ensemble des acteurs concernés au niveau régional.</p> <p>Des projets d'habitats inclusifs ont été inscrits dans le cadre des programmes petites villes de demain et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) pour améliorer la coordination des acteurs au niveau territorial.</p>	<p>Finalisation de la réforme dans le PLFSS 2023.</p> <p>Poursuite de la dynamique de déploiement de l'habitat inclusif et de l'AVP pour une couverture nationale en collaboration avec les départements, les ARS, les services déconcentrés de l'État et les Conférences des financeurs de l'habitat inclusif.</p> <p>Lancement d'un processus d'évaluation des effets produits par la création des habitats inclusifs sur l'écosystème et le mode de vie des habitants concernés.</p> <p>Poursuite de l'organisation de journées interdépartementales.</p>

	MESURES	BILAN CIH 2022	PERSPECTIVES
CNH 2020 En cours	Développement de solutions nouvelles et de proximité pour éviter la séparation des familles et les départs contraints en Belgique.	Afin de prévenir les départs non souhaités des personnes en situation de handicap en Belgique, 90 millions d'euros sont alloués aux trois régions les plus concernées (les Hauts-de-France, l'Île-de-France et la région Grand Est). En parallèle, une démarche de conventionnement avec les établissements wallons qui accueillent des adultes a été mise en place afin d'arrêter le financement de ces places (moratoire) et garantir la qualité de l'accompagnement (conventionnement de qualité).	Développement dès 2022 des réponses innovantes pour les adultes autistes présentant des troubles sévères avec la création de 40 unités résidentielles de petite taille (6 résidents) d'ici fin 2024. Ces unités fonctionnent 365 jours par an et 24h sur 24. Création de 2500 solutions nouvelles (2021-2023) correspondant à une palette d'offres diversifiées et adaptées aux profils des personnes les plus concernées par ces départs.
CNH 2021 En cours	Revalorisations salariales des professionnels en établissements et services médico-sociaux dans le cadre du Ségur de la santé.	Augmentation de la rémunération pour les professionnels. Agrément par le Gouvernement de l'avenant 43 pour les salariés de la branche de l'aide à domicile concernant la revalorisation des personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SIAD). Remise du rapport de Denis Piveteau « Experts, acteurs, ensemble pour une société qui change ».	S'assurer du déploiement des engagements de revalorisations salariales dans les structures et sur le territoire, et tirer les conséquences de la Conférence des métiers du 18 février 2022 dans le cadre d'une réflexion plus générale sur le recrutement et la fidélisation dans les métiers de la santé et du social.
CNH 2021 En cours	Déploiement de groupes d'entraide mutuelle pour les personnes avec des troubles du spectre de l'autisme – troubles du neuro-développement (TSA-TND) pour assurer une présence de ces dispositifs dans chaque département.	62 groupes d'entraide mutuelle (GEM) pour les adultes autistes et personnes avec des troubles du neuro-développement (TSA-TND) ont été créés depuis 2017.	Poursuite du déploiement de groupes d'entraide mutuelle (GEM) TSA-TND pour assurer une présence de ces dispositifs dans chaque département, dans le respect du cahier des charges.

	MESURES	BILAN CIH 2022	PERSPECTIVES
CNH 2020 En cours	Travaux sur les assouplissements réglementaires nécessaires pour lever tous les freins à la transformation des établissements sociaux et médicaux sociaux (ESMS).	<p>Rapport de l'IGAS sur les leviers de transformation de l'offre médico-sociale. La loi 3DS consacre trois mesures de simplification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les bornes d'âges et les degrés de handicap dans un délai de deux ans ; • Porter automatiquement à 20 ans les bornes d'âges supérieures comprises entre 16 et 20 ans dans les ESMS enfants dans un délai de deux ans ; • Permettre à tout établissement d'intervenir au domicile des personnes qu'il accueille habituellement. 	La poursuite de ces assouplissements sera discutée dans le groupe de travail de la CNH.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

Ministère délégué chargé des Personnes handicapées

01 40 56 50 92

sec.presse.cabph@social.gouv.fr